

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2756

6 octobre 2014

SOMMAIRE

3 Si Re Holding S.A.	132251	SteriLux International S.à r.l.	132255
819 Luxembourg S.à r.l.	132253	The Dog Company S.à r.l.	132249
Aeriance Investments S.A.	132253	TigerLuxOne Midco S.à r.l.	132256
Cameco Luxembourg S.A.	132243	TransForce, Luxembourg Branch	132252
CAOG S.à r.l.	132255	Triolet Holding S.A.	132242
Chelius DomusEquus .S.C.	132287	Triton III LuxCo B 15 S.à r.l.	132249
Comcell Investissement S.A.	132242	Trusthe S.A.	132242
Continental Investissement	132242	Tuscani S.A.	132244
CORPUS SIREO Investment Residential		UKIG HoldCo S.à r.l.	132248
No. 21 S.à r.l.	132250	Ulysses Participation S.à r.l.	132244
Cothema International S.A. - SPF	132247	Upsilon II S.à r.l.	132247
Cresco Capital Frankfurter Tor S.à r.l. ..	132254	Valau Holding S.A. S.P.F.	132248
CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l.	132244	Valsar S.A.	132248
CS Hypermarkets No. 2 S.à r.l.	132245	VCL	132249
CS Shopping Centre No. 1 S.à r.l.	132254	Vianta S.A. S.P.F.	132243
Dandelion Investment S.à r.l.	132250	Viewpoint S.A.	132243
Decal International Holding S.A.	132251	Villa Maritime S.à r.l.	132252
Finepoint Capital Partners I s.à r.l.	132269	Visualbox S.à r.l.	132253
Foncière du Manoir	132254	Walferschlass S.A.	132245
MGE Vancouver S.à r.l.	132243	Wal-Mart Euro Finance Co. S.à r.l.	132253
ML' bureau national et international des		WE Brand S.à r.l.	132249
projets S.A.	132243	Welinkyou S.à r.l.	132250
PayCash Europe S.A.	132245	Westport Luxembourg S. à r.l.	132245
Pecunia Invest S.A.	132247	Win Invest	132244
Perlach I Hotel S.à r.l.	132246	YRI Investment Company S.à r.l.	132248
PIN H. S.à r.l.	132246	Yum! Finance Holdings I	132251
Redstone Securities Holdings S.à r.l.	132246	Yum! Finance Holdings II S. à r.l.	132252
René BEELENER et CIE s.à r.l.	132242	Zaoui & Co S.A.	132251
Schoop Global S.A.	132278	Zest Asset Management Sicav	132252
Sogenecomm	132255		

Triolet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 65.775.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118965/10.

(140135967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Trusthe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 169.534.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118967/10.

(140136582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Continental Investissement, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 41.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONTINENTAL INVESTISSEMENT

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014121224/11.

(140139336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

René BEELENER et CIE s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 7.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur René BEELENER

Le gérant technique

Référence de publication: 2014121846/11.

(140139007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Comcell Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 114.587.

Changement d'adresse à effet du 1^{er} janvier 2014 de Monsieur Jean-François Michaud, administrateur de la société Comcell Investissement SA au 109, rue Gabrielle B-1180 Uccle (Belgique)

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

*Pour la société**Un Mandataire*

Référence de publication: 2014121218/12.

(140139111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Vianta S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 9.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119026/10.

(140136511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Viewpoint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 65.980.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014119029/10.

(140135651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

ML' bureau national et international des projets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 57.375.

Est révoqué le mandat de MORTIROLO INVESTHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)
en tant que administrateur à effet rétroactif au 1^{er} novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014121674/11.

(140139955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

MGE Vancouver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 169.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014121669/11.

(140139899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Cameco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 68.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg
en date du 31 juillet 2014 sous la référence L140135687.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAMECO LUXEMBOURG S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2014121147/12.

(140139834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Tuscani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 119.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118969/10.

(140136508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Ulysses Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.050.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 136.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118976/10.

(140136780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Win Invest, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 146.805.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Win Invest

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014119051/13.

(140136802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 127.158.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 juillet 2014

1. M. Richard James a démissionné de son mandat en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014.
2. Mme. Nicola Hordern, avec adresse au 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Grande-Bretagne, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014 et pour une durée indéterminée.
3. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:
 - Monsieur Godfrey Abel
 - Monsieur Michael Chidiac
 - Madame Nicola Hordern
 - Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014119446/21.

(140137561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Walferschlass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 6, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 130.243.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119056/9.

(140136353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

PayCash Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.
R.C.S. Luxembourg B 167.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PayCash Europe S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014123042/11.

(140140227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Westport Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 172.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Westport Luxembourg S.à r.l.

Bill Larkin / Damien P. Warde

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2014119044/13.

(140135983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

CS Hypermarkets No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 127.187.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 juillet 2014

1. M. Richard James a démissionné de son mandat en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014.
2. Mme. Nicola Hordern, avec adresse au 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Grande-Bretagne, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014 et pour une durée indéterminée.
3. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:
 - Monsieur Godfrey Abel
 - Monsieur Michael Chidiac
 - Madame Nicola Hordern
 - Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014119447/21.

(140137633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Perlach I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.683.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 17 juillet 2014

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Nigel Gamble, en tant que gérant de catégorie A, avec effet immédiat;
- d'accepter la démission d'Eric Lechat et Sharon Callahan, en tant que gérants de catégorie B, avec effet immédiat;
- de nommer Nigel Gamble, en tant que gérant de catégorie B, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014123045/14.

(140141330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Redstone Securities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.978.

EXTRAIT

En date du 17 juillet 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Barbara Neuerburg, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2014;
- Monsieur Vishal Sookloll, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014123092/16.

(140140153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

PIN H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.743.

*Rectificatif du dépôt: 130178282 déposé le 18/10/2013**Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 octobre 2013.**Résolution:*

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, le mandat des gérants MM. Andrea Carini et Benoît Dessy et Mme Hélène Mercier.

L'Assemblée nomme comme nouveaux gérants:

- Madame Christine Picco, employée privée, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, gérant;
- Madame Audrey Petrini, employée privée, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, gérant;
- Monsieur Denis Callonego, employé privé, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, gérant.

Les mandats des nouveaux gérants auront échéance jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIN H. S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2014123070/24.

(140141293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Upsilon II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118978/10.

(140137079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Cothema International S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 34.299.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014119434/15.

(140137531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Pecunia Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 38.344.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 18. Juni 2014

Die Kündigung vom 30.04.14 des Herrn Georges Majerus als Verwaltungsrats-Mitglied wurde akzeptiert

Der Herr Pascal Wagner wurde von seinem Amt als Verwaltungsrats-Mitglieder mit sofortiger Wirkung abberufen.

Die Niederlegung seine Mandate von Herrn Robert Langmantel als Verwaltungsrats-Mitglied und Präsident des Verwaltungsrats wurde akzeptiert zum heutigen Tag.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern wählt die Versammlung einstimmig

- Frau Dr. Sandra Böhrs, wohnhaft in Carrer de Ontategui 39, Urbanization Cala Blava, 07609 Lluçmajor, Spanien und

- Herrn Karsten Böhrs, wohnhaft in Carrer de Ontategui 39, Urbanization Cala Blava, 07609 Lluçmajor, Spanien.

- Herrn Richard Kohl, geschäftsansässig in 6-8 Op der Ahlkerrech, in 6776 Grevenmacher.

Diese Mandate werden bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020 geführt.

Zu neuen Delegierten Verwaltungsratsmitglieder wählt die Versammlung einstimmig

- Frau Dr. Sandra Böhrs, wohnhaft in Carrer de Ontategui 39, Urbanization Cala Blava, 07609 Lluçmajor, Spanien und

- Herrn Karsten Böhrs, wohnhaft in Carrer de Ontategui 39, Urbanization Cala Blava, 07609 Lluçmajor, Spanien.

Beide werden mit Einzelzeichnungsrecht berufen und führen das Amt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020 weiter.

Die FIDES INTER-CONSULT S.A. wird von ihrem Amt als Aufsichtskommissar mit sofortiger Wirkung abberufen.

Zum neuen Aufsichtskommissar wählt die Versammlung einstimmig die Kopalux Trust S. à r. l., eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 171586, geschäftsansässig in 6-8, Op der Ahlkerrech, L-6776 Grevenmacher. Diese nimmt das Mandat an und führt es bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020 weiter.

Nach Auflösung des Domizilierungsvertrages am 13.03.2014 wurde durch neuen Mietvertrag der Firmensitz am 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg bestätigt

Die Versammlung

Référence de publication: 2014123062/29.

(140140776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Valau Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119016/10.

(140136509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Valsar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 45.737.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119017/10.

(140135970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

YRI Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.212.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

YRI Investments Company S.à.r.l.

Johannes de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2014119071/14.

(140135911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

UKIG HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 17.400,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 151.793.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 juillet 2014

1. M. Richard James a démissionné de son mandat en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014.
2. Mme. Nicola Hordern, avec adresse au 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Grande-Bretagne, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014 et pour une durée indéterminée.

3. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Godfrey Abel
- Monsieur Michael Chidiac
- Madame Nicola Hordern
- Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014122002/20.

(140139807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

WE Brand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 152.680.

Les comptes annuels au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119057/9.

(140136622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

VCL, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 105.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VCL

Référence de publication: 2014119021/10.

(140137007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

The Dog Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8084 Bertrange, 9, rue de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 153.239.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014121962/10.

(140139071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Triton III LuxCo B 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 159.751.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 26 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

- 1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société,
- 2 d'abolir la classification en catégorie B des gérants actuellement en fonction
- 3 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:
 - Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,
 - Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,
 - Monsieur Mats Eklund, demeurant professionnellement 13 Farm Place, Londres, W8 7SX, Royaume-Unis.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer
Monsieur Heiko Dimmerling
Monsieur Thomas Sonnenberg
Monsieur Antonis Tzanetis
Monsieur Mats Eklund

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo B 15 S.à r.l.

Référence de publication: 2014121967/25.

(140139221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Dandelion Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.290.

Les comptes annuels pour l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014119456/12.

(140138065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Welinkyou S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 17, rue Millbich.

R.C.S. Luxembourg B 164.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 juillet 2014.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2014119058/13.

(140136370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

CORPUS SIREO Investment Residential No. 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.918.

AUSZUG

Am 31. Juli 2014 hat CORPUS SIREO Asset Management Commercial GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht mit dem Gesellschaftssitz in 64, Jahnstraße, D-63150 Heusenstamm, Deutschland und eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Offenbach am Main unter der Nummer HRB 47851, Teilhaber von 1.150.000 Gesellschaftsanteilen zu je einem Euro Cent (EUR 0.01) der Gesellschaft, diese Anteile an RREEF Spezial Invest GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht mit dem Gesellschaftssitz in 178-190, Mainzer Landstraße, D-60327 Frankfurt am Main und eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 44003 ("RREEF") veräußert.

Ebenso hat am 31. Juli 2014 CORPUS SIREO Investment Residential Holding GmbH & Co. KG, eine Kommanditgesellschaft nach deutschem Recht mit dem Gesellschaftssitz in 186, Aachener Straße, D-50931 Köln, Deutschland und eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRA 26442 ("CSIR GmbH & Co. KG"), Teilhaber von 100.000 Gesellschaftsanteilen zu je einem Euro Cent (EUR 0.01) der Gesellschaft, 36.250 dieser Gesellschaftsanteile zu je einem Euro Cent (EUR 0.01) an RREEF veräußert.

Am 31. Juli 2014 hat CSIR GmbH & Co. KG weitere 63.750 Gesellschaftsanteile zu je einem Euro Cent (EUR 0.01) an der Gesellschaft an die Brask-Thomsen-Stiftung, mit dem Sitz in Aeulestrasse 5, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein eingetragen in Liechtenstein unter der Identifikationsnummer FL-0001.038.680-0 ("Brask-Thomsen-Stiftung") veräußert.

Ab dem 31. Juli 2014 sieht damit die Anteilsinhaberschaft an der Gesellschaft wie folgt aus:

- RREEF: 1.186.250 Gesellschaftsanteile; und
- Brask-Thomsen-Stiftung: 63.750 der Gesellschaftsanteile.

Luxembourg, der 31. Juli 2014.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2014121229/29.

(140138733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

3 Si Re Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 165.160.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119085/9.

(140136945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Zaoui & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 176.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119072/9.

(140136420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Yum! Finance Holdings I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.213.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Yum ! Finance Holdings I S.à.r.l.

Johannes de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2014119069/14.

(140136596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Decal International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.719.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 mai 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Sarah Triboldi, avec adresse au 2, Via Cavour, 26020 San Bassano (CR), Italie
- Gianluigi Triboldi, avec adresse au 15, Via Landriani, 26015 Soresina, Italie
- Secondo Triboldi, avec adresse au 1/A, Via Arderico da Soresina, 26015 Soresina, Italie

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat d'administrateur-délégué de Gianluigi Triboldi, avec adresse au 15, Via Landriani, 26015 Soresina, Italie, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

3. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréée de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014119457/22.

(140138236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Villa Maritime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 166.354.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119030/10.

(140135876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

TransForce, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.197.

Veillez prendre note que Monsieur Hugo FROMENT, représentant permanent, réside désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour TransForce, Luxembourg Branch

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014119088/13.

(140135918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Yum! Finance Holdings II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.211.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Yum ! Finance Holdings II S.à.r.l.

Johannes de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2014119070/14.

(140136590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Zest Asset Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.156.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 31 juillet 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Madame Anne-Marie Goffinet, Messieurs Régis Leoni, Gianni Romano et Jean-Luc Neyens, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,

2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.*Pour Zest Asset Management Sicav*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014122050/17.

(140139959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Visualbox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 20, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 138.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119035/10.

(140136185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Wal-Mart Euro Finance Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119039/10.

(140137053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

819 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 105.323.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} août 2014, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1) La démission de M. Qiliang Bo en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 1^{er} août 2014

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014122061/12.

(140138994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Aeriance Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 138.867.

—
Extrait des résolutions de l'Actionnaire Unique de la Société, prises en date du 17 juillet 2014:

- Renouvellement, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2014, du mandat des Administrateurs suivants:

- * Monsieur Jacques Ruimy, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- * Monsieur Franck Ruimy, Administrateur;
- * Monsieur David Goar, Administrateur;
- * Monsieur Rodney Hodges, Administrateur;
- * Monsieur Antoine Lam Chok, Administrateur;
- * Monsieur Richard Collinson, Administrateur.

- Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, BDO Audit, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2014:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Référence de publication: 2014122087/22.

(140140488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Cresco Capital Frankfurter Tor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 184.966.

En date du 24 juin 2014, l'associé unique CRESCO CAPITAL URBAN YURT HOLDINGS S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a transféré 450 parts sociales à CRESCO CAPITAL URBAN YURT S.C.A avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- CRESCO CAPITAL URBAN YURT HOLDINGS S.à r.l., précité, avec 50 parts sociales
- CRESCO CAPITAL URBAN YURT S.C.A, précité, avec 450 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014119441/16.

(140138600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Foncière du Manoir, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 155.931.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 30 juillet 2014

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur unique Kingsbridge Square S.A. avec siège social à Siège social: L-2227 Luxembourg, 10 Avenue de la Porte Neuve

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer nouvel administrateur unique la société Pearl Luxury Real Estate Asset Management S.A. (RC Luxembourg: B172 787) ayant son siège social à L-8277 Holzem, 7 route de Garnich,, représentée par son Administrateur Délégué, Monsieur Gilles CHAVANAC demeurant à L-8328 CAPELLEN, 61, rue du Kiem.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

Référence de publication: 2014121382/17.

(140139481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

CS Shopping Centre No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 132.410.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 juillet 2014

1. M. Richard James a démissionné de son mandat en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014.
2. Mme. Nicola Hordern, avec adresse au 33 Margaret Street, W1G OJD Londres, Grande-Bretagne, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014 et pour une durée indéterminée.
3. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:
 - Monsieur Godfrey Abel
 - Monsieur Michael Chidiac
 - Madame Nicola Hordern
 - Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014119449/21.

(140137806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Sogenecomm, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 70.781.

EXTRAIT

La Société a été informée que la société à responsabilité limitée CRB CONSULTING S.à r.l, nommée administrateur en date du 1^{er} juillet 2014 pour une durée de six ans, a désigné Monsieur Christophe BLONDEAU, Gérant Unique, avec adresse professionnelle au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Pour SOGENECOMM

Référence de publication: 2014121937/15.

(140138836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

CAOG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.988.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 30 juillet 2014

Le siège social a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur Gérard BIRCHEN et Monsieur Frank PLETSCHE, gérants de catégorie B se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour CAOG S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014121151/16.

(140139433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

SteriLux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.491.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 26 mars 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 avril 2014

1. M. Shazeen Sattar SACRANIE a démissionné de son mandat de gérant A avec effet au 9 avril 2014.

2. M. Daniel Vincent GINETTI, né le 13 juin 1968 en Californie (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à 28161 N. Keith Drive, Lake Forest, IL 60045 (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée, avec effet au 9 avril 2014.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle des gérants B, Messieurs Jérôme DEVILLET, Hugo FROMENT, Frank PLETSCHE et Christophe Emmanuel SACRE, se trouve dorénavant à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que le siège social de Stericycle Europe S.à r.l., associée, se situe dorénavant à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 1.8.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour SteriLux International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014121905/23.

(140138804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

TigerLuxOne Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 188.154.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

TigerLuxOne Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of forty thousand euro (EUR 40,000), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.107,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal on July 8, 2014; such proxy after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The above-mentioned entity is the shareholder (the "Shareholder") which is also holder of all voting rights of TigerLuxOne Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.154 and incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 6 June 2014, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and have not yet been amended.

Such appearing person, acting in his above stated capacity, has required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase the share capital of the Company by an amount of sixty thousand six hundred ninety-one Euro and twenty-three cents (EUR 60,691.23) so as to raise it from its amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to seventy-three thousand one hundred ninety-one Euro and twenty-three cents (EUR 73,191.23) by the issue of six million sixty-nine thousand one hundred twenty-three (6,069,123) shares, paid up through a contribution in cash.

Subscription and payment of the new shares.

2. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of the Company.

3. Full restatement of the articles.

First resolution

The Shareholder resolves to further increase the share capital of the Company by an amount of sixty thousand six hundred ninety-one Euro and twenty-three cents (EUR 60,691.23) so as to raise it from its amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to seventy-three thousand one hundred ninety-one Euro and twenty-three cents (EUR 73,191.23) by the issue of six million sixty-nine thousand one hundred twenty-three (6,069,123) shares, paid up through a contribution in cash.

Subscription and Payment

The New Shares have been subscribed and paid in as follow:

1. the Shareholder, aforementioned, declares to subscribe to four million six hundred fifty-five thousand seven hundred (4,655,700) new shares, for a total issue price of forty-six thousand five hundred fifty-seven Euro (EUR 46,557.-) through a contribution in cash.

2. TV GFI Holding Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.413 declares to subscribe to three hundred twenty thousand six hundred ninety-three (320,693) new shares, for a total issue price of three thousand two hundred six Euro and ninety-three cents (EUR 3,206.93) through a contribution in cash.

3. AlInvest Partners Co-Investments 2013 I C.V., a Dutch company, having its registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, the Netherlands, declares to subscribe to three hundred six thousand one hundred ninety-five (306,195) new shares, for a total issue price of three thousand sixty-one Euro and ninety-five cents (EUR 3,061.95) through a contribution in cash.

4. AlInvest Partners Co-Investments 2013 II C.V., a Dutch company, having its registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, the Netherlands, declares to subscribe to one hundred twenty-five thousand six hundred sixty-four (125,664) new shares, for a total issue price of one thousand two hundred fifty-six Euro and sixty-four cents (EUR 1,256.64) through a contribution in cash.

5. AM 2013 Co C.V., a Dutch company, having its registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, the Netherlands, declares to subscribe to ten thousand six hundred and twenty (10,620) new shares, for a total issue price of one hundred six Euro and twenty cents (EUR 106.20) through a contribution in cash.

6. HarbourVest Two Six Tiger LLC, a limited liability company, having its registered office at One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111 declares to subscribe to one hundred ninety-two thousand three hundred eighty-two (192,382) new shares, for a total issue price of one thousand nine hundred twenty-three Euro and eighty-two cents (EUR 1,923.82) through a contribution in cash.

7. SVG Capital plc, a public limited liability company, having its registered office at Bow Bells House, 1 Bread Street, London, EC4M 9HH, United Kingdom, declares to subscribe to two hundred sixty-five thousand four hundred eighty-seven (265,487) new shares, for a total issue price of two thousand six hundred fifty-four Euro and eighty-seven cents (EUR 2,654.87) through a contribution in cash.

8. Hamilton Lane Investors LP, a limited partnership, having its registered office at One Presidential Boulevard, 4th Floor, Bala Cynwyd, PA 19004 declares to subscribe to one hundred ninety-two thousand three hundred eighty-two (192,382) new shares, for a total issue price of one thousand nine hundred twenty-three Euro and eighty-two cents (EUR 1,923.82) through a contribution in cash.

The total amount of the capital increase amounting to sixty thousand six hundred ninety-one Euro and twenty-three cents (EUR 60,691.23) is entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of the capital increase has been paid up in cash, proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Further to the above subscriptions and payments, TV GFI Holding Company S.à r.l., AlInvest Partners Co-Investments 2013 I C.V., AlInvest Partners Co-Investments 2013 I C.V., AM 2013 Co C.V., HarbourVest Two Six Tiger LLC, SVG Capital plc and Hamilton Lane Investors LP are together referred to as the "New Shareholders" of the Company and shall resolve on the below resolutions. The New Shareholders are expressly accepted as new shareholders of the Company in accordance with article 189 of the law on commercial companies of 10 August 1915.

Second resolution

The Shareholder and the New Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the articles further to the above resolutions to reflect the capital increase, which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at seventy-three thousand one hundred ninety-one Euro and twenty-three cents (EUR 73,191.23) represented by seven million three hundred nineteen thousand one hundred twenty-three (7,319,123) shares with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each."

Third resolution

The Shareholder and the New Shareholders resolve to fully restate the articles of the Company, which shall now read as follows:

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "TigerLuxOne Midco S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at seventy-three thousand one hundred ninety-one Euro and twenty-three cents (EUR 73,191.23) represented by seven million three hundred nineteen thousand one hundred twenty-three (7,319,123) shares with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01).

The Company may repurchase, redeem and/or cancel the shares subject as provided in the 1915 Law.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Any Transfer of shares is subject to the following provisions.

No Shareholder may Transfer, directly or indirectly, all or any portion of such Shareholder's shares, except in connection with a Transfer of such Shareholder's shares in TigerLuxOne Holdco S.C.A. in accordance with the terms of any shareholders' agreement that may be entered into between the shareholders of TigerLuxOne Holdco S.C.A. from time to time. In the event a Shareholder makes a Transfer of all or any portion of its shares in TigerLuxOne Holdco S.C.A. in accordance with the terms of any shareholders' agreement that may be entered into between the shareholders of TigerLuxOne Holdco S.C.A. from time to time, such Shareholder shall be required to Transfer, and to the extent permissible, shall be deemed to have Transferred (provided that such Transfer shall be notified to the Company in order to be valid vis-à-vis the Company and third parties), a proportionate amount of its shares to such acquirer (a "Permitted Transferee"). The Permitted Transferee must, prior to any such Transfer, have executed and delivered such documents that may be requested by the Company in a form reasonably acceptable to the board of managers.

In addition to any other restrictions on Transfer contained in this article 6 or in any shareholders' agreement that may be entered into between the Shareholder from time to time, each Shareholder agrees that in no event may any Transfer of shares by any Shareholder be made:

- i. to any Person who lacks the legal right, power or capacity to own shares, as applicable;
- ii. for as long as the Company is a partnership for U.S. federal income tax purposes, if such Transfer would, in the opinion of counsel to the Company, be reasonably likely to cause any portion of the assets of the Company to be treated as "plan assets" pursuant to the Plan Asset Regulations (or comparable Law or regulation);
- iii. if such Transfer would be reasonably likely to cause the Company to cease to be classified as a partnership or cease to qualify for any safe harbor resulting in classification as a partnership for U.S. federal or income tax purposes;
- iv. if such Transfer requires the registration or other qualification of such shares pursuant to any applicable securities laws; or
- v. if in the reasonable determination of the Board of Managers, such Transfer would require the prior consent of any regulatory agency and such prior consent has not been obtained.

Any attempted Transfer of shares in contravention of this article 6 or the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into between the Shareholder from time to time, shall be null and void ab initio, and the Company shall not recognize or be bound by any attempted Transfer on the register of shares of the Company and shall (acting in its capacity as a manager of TigerLuxOne Holdco S.C.A.) cause TigerLuxOne Holdco S.C.A. to do the same.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management - Committees

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) business days in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case written notice shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance and the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of managers may establish an audit committee and a compensation committee, the composition and authority of each to be determined by the board of managers, subject to the terms of the shareholders' agreement of the Company entered into by the partners, as amended from time to time. The board of managers may establish any initial or additional committees of the board of managers as approved by such board of managers, the composition and authority of each to be determined from time to time by such board of managers, subject to the terms of the shareholders' agreement of the Company entered into by the partners, as amended from time to time.

The meetings of any committee shall be organized as the board of managers' meeting are.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

Subject to the provisions of any Shareholders' Agreement, the below decisions to be adopted at the level of the Company require the prior written consent of a majority of the Shareholders (other than the Permira Shareholder):

- any transaction between or involving the Permira Shareholder or any of its Affiliates, on the one hand, and the Company, TigerLuxOne Holdco S.C.A. or any of their respective Subsidiaries, on the other hand, other than (i) new shares of TigerLuxOne Holdco S.C.A. issued as per the terms of its articles, (ii) transactions between TigerLuxOne Holdco S.C.A. or any of its Subsidiaries, on the one hand, and any portfolio company of the Permira Shareholder, on the other hand, on an arms' length basis and in the ordinary course of business or (iii) transfers of shares pursuant to any Shareholders' Agreement at the level of TigerLuxOne Holdco S.C.A.; and

- any redemption or purchase of shares of the Company or of TigerLuxOne Holdco S.C.A. or other securities of the Company or TigerLuxOne Holdco S.C.A. (excluding purchases of any such shares of the Company or of TigerLuxOne Holdco S.C.A. from employees of the Company, TigerLuxOne Holdco S.C.A. or any Subsidiary of TigerLuxOne Holdco S.C.A. from time to time pursuant to applicable employee compensation arrangements with such employees); (ii) any distribution or dividend in respect of shares of the Company or TigerLuxOne Holdco S.C.A. or other securities of the Company or TigerLuxOne Holdco S.C.A. or (iii) any payment of any fee to any holder of shares of the Company or TigerLuxOne Holdco S.C.A. or other securities of the Company or TigerLuxOne Holdco S.C.A. or an affiliated management company of such holder, other than any such transaction that is effected on a pro rata basis in respect of all shareholders in accordance their ownership level at such time; and

- any fundamental change to the business and activities of TigerLuxOne Holdco S.C.A. and its Subsidiaries as compared to the business and activities carried on by the TeamViewer business prior to the consummation of the transactions contemplated by the Purchase Agreement.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 18. Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole partner or the relevant partners, as applicable

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

G. Definitions

- "Affiliate" shall mean, with respect to any Person, another Person Controlled directly or indirectly by such first Person, Controlling, directly or indirectly, such first Person or directly or indirectly under the same Control as such first Person, and "Affiliated" shall have a meaning correlative to the foregoing.

- "Business Day" shall mean a day on which banks are open for business in the State of New York and the country of Luxembourg (which, for avoidance of doubt, shall not include Saturdays, Sundays and public holidays in either of these localities).

- "Control" shall mean with respect to any Person (other than an individual) (a) direct or indirect ownership of more than 50% of the voting securities of such Person, (b) the right to appoint, or cause the appointment of, more than 50% of the members of the board of directors (or similar governing body) of such Person or (c) the right to manage, or direct the management of, on a discretionary basis the assets of such Person, and, for the avoidance of doubt, a general partner is deemed to Control a limited partnership and, solely for the purposes of any shareholders' agreement that may be entered into between the partners of the Company from time to time, a fund advised or managed directly or indirectly by a Person shall also be deemed to be Controlled by such Person (and the terms "Controlling" and "Controlled" shall have meanings correlative to the foregoing).

- "TigerLuxOne Holdco S.C.A." shall mean a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.177.

- "Group" shall mean the Company, TigerLuxOne Holdco S.C.A. and its direct and indirect Subsidiaries.

- "Group Company" shall mean any member of the Group.

- "Investors" shall mean (i) each of the Alpinvest Funds, Jasmine and the Hermes Fund and each of their Permitted Transferees and any other Person who becomes an "Investor" according to any shareholders' agreement that may be entered into between the partners from time to time and (ii) the Permira Shareholder and their respective Permitted Transferees.

- "Permira Shareholder" means TigerLuxOne Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.107, as their names or registered office may change from time to time.

- "Permitted Transferee" shall have the meaning set forth in article 6 of these Articles.

- "Person" shall mean a natural person, partnership, corporation, limited liability company, business trust, joint stock company, trust, unincorporated association, joint venture or other entity or organization.

- "Purchase Agreement" shall mean a sale and purchase agreement dated 5 May 2014, as further defined in any Shareholders' Agreement.

- "Shareholders' Agreement" shall mean any agreement to be entered into between the Shareholders of the Company from time to time.

- "Subsidiary" shall mean a Person that is Controlled directly or indirectly by another Person.

- "Transfer" shall mean a transfer, sale, assignment, pledge, hypothecation or other disposition by a Person of a legal or beneficial interest in another Person, whether directly or indirectly, including pursuant to the creation of a derivative security, the grant of an option or other right, by operation of Law or by any disposition of an interest in any parent holding company of such Person (but excluding any Transfer of a limited partnership interest in a private equity or similar investment fund (i) in which the value of such fund's investment in the Group represents less than half of the value of such fund's investments in all other Persons at such time or (ii) that satisfied or would have satisfied the requirements of clause (i) as of the date hereof and has at least 30 investors at such time.)"

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand six hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

TigerLuxOne Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de quarante mille euros (40.000,- EUR), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.107,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 8 juillet 2014; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'entité susmentionnée est l'associé (l'"Associé") détenteur de l'ensemble des droits de vote de TigerLuxOne Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.154 et constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 juin 2014, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société") et n'ont pas été modifiés depuis lors.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante mille six cent quatre vingt onze Euro et vingt-trois centimes (EUR 60.691,23) afin de porter son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR) à soixante-treize mille cent quatre vingt onze Euro et vingt-trois centimes ((EUR 73.191,23) par l'émission de six million soixante-neuf mille cent vingt-trois (6.069.123) nouvelles parts sociales, payées par apport en numéraire.

Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société.

3. Refonte totale des Statuts.

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante mille six cent quatre vingt onze Euro et vingt-trois centimes (EUR 60.691,23) afin de porter son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (12.500,-

EUR) à soixante-treize mille cent quatre vingt onze Euro et vingt-trois centimes (EUR 73.191,23) par l'émission de six million soixante-neuf mille cent vingt-trois (6.069.123) nouvelles parts sociales, payées par apport en numéraire.

Souscription et Paiement

1. L'Associé, susmentionné, déclare souscrire à quatre million six cent cinquante-six mille sept cent (4.655.700) parts sociales pour un prix total d'émission de quarante-six mille cinq cent cinquante-sept Euro (EUR 46.557,-) par un apport en numéraire.

2. TV GFI Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de sous le numéro B 156.413 déclare souscrire à trois cent vingt mille quatre-vingt-treize (320.693) parts sociales pour un prix total d'émission de trois mille deux cent six Euro et quatre-vingt-treize centimes (EUR 3.206,93) par un apport en numéraire.

3. AlInvest Partners Co-Investments 2013 I C.V., une société Néerlandaise, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, déclare souscrire à trois cent six mille cent quatre-vingt-quinze (306.195) parts sociales pour un prix total d'émission de trois mille soixante-et-un Euro et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 3.061,95) par un apport en numéraire.

4. AlInvest Partners Co-Investments 2013 II C.V., une société Néerlandaise, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, déclare souscrire à cent vingt-cinq mille six cent soixante-quatre (125.664) parts sociales pour un prix total d'émission de mille deux cent cinquante-six Euro et soixante-quatre centimes (EUR 1.256,64) par un apport en numéraire.

5. AM 2013 Co C.V., une société Néerlandaise, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, déclare souscrire à dix mille six cent vingt (10.620) parts sociales pour un prix total d'émission de cent six Euro et vingt centimes (EUR 106,20) par un apport en numéraire.

6. HarbourVest Two Six Tiger LLC, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111 déclare souscrire à cent quatre-vingt-douze mille trois cent quatre-vingt-deux (192.382) parts sociales pour un prix total d'émission de mille neuf cent vingt-trois Euro et quatre-vingt-deux centimes (EUR 1.923,82) par un apport en numéraire.

7. SVG Capital plc, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Bow Bells House, 1 Bread Street, London, EC4M 9HH, Royaume Uni, déclare souscrire à deux cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept (265.487) parts sociales pour un prix total d'émission de deux mille six cent cinquante-quatre Euro et quatre-vingt-sept centimes (EUR 2.654,87) par un apport en numéraire.

8. Hamilton Lane Investors LP, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à One Presidential Boulevard, 4th Floor, Bala Cynwyd, PA 19004, déclare souscrire à cent quatre-vingt-douze mille trois cent quatre-vingt-deux (192.382) parts sociales pour un prix total d'émission de mille neuf cent vingt-trois Euro et quatre-vingt-deux centimes (EUR 1.923,82) par un apport en numéraire.

Le montant total de l'augmentation de capital s'élevant à soixante mille six cent quatre vingt onze Euro et vingt-trois centimes (EUR 60.691,23) est affecté en intégralité au capital social de la Société.

Le montant total de l'augmentation de capital a été payé en numéraire, la preuve du paiement ayant été donnée au notaire instrumentant.

Suite aux souscriptions et paiements ci-dessus, TV GFI Holding Company S.à r.l., AlInvest Partners Co-Investments 2013 I C.V., AlInvest Partners Co-Investments 2013 I C.V., AM 2013 Co C.V., HarbourVest Two Six Tiger LLC, SVG Capital plc et Hamilton Lane Investors LP sont définis comme les "Nouveaux Associés" de la Société et doivent délibérer sur les résolutions ci-dessous. Les Nouveaux Associés sont expressément acceptés en tant que nouveaux associés de la Société conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915, tel que modifiée.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé et les Nouveaux Associés décident de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à soixante-treize mille cent quatre vingt onze Euro et vingt-trois centimes (EUR 73.191,23) représenté par sept million trois cent dix-neuf mille cent vingt-trois (7.319.123) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune."

Troisième résolution

L'Associé et les Nouveaux Associés décident de procéder à une refonte totale des statuts, qui se liront désormais comme suit:

"A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TigerLuxOne Midco S.à r.l.» (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;
- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.
- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à soixante-treize mille cent quatre vingt onze Euro et vingt-trois centimes (EUR 73.191,23) représenté par sept million trois cent dix-neuf mille cent vingt-trois (7.319.123) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Tout Transfert de parts sociales est assujéti aux dispositions suivantes.

Aucun Associé ne peut Transférer, directement ou indirectement, toute ou partie de ces parts sociales d'Associé, excepté dans le cas d'un Transfert de ces parts sociales d'Associé à TigerLuxOne Holdco S.C.A. conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre les actionnaires de TigerLuxOne Holdco S.C.A. Dans le cas où un Associé procède à un Transfert de tout ou partie de ces actions dans TigerLuxOne Holdco S.C.A. conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre les actionnaires de TigerLuxOne Holdco S.C.A., cette Investisseur pourra être dans l'obligation de Transférer, et dans la mesure du possible, sera considéré comme ayant Transféré (étant entendu que ce Transfert devra être notifié à la Société afin d'être valable vis-à-vis de la Société et des tiers), un montant proportionnel de ces parts sociales à cet acquéreur (un

"Cessionnaire Autorisé"). Le Cessionnaire Autorisé devra, avant tout Transfert de la sorte, exécuté et délivré les documents qui pourraient être demandés par la Société dans une forme raisonnablement acceptable par le Conseil de Gérance.

En sus de toutes autres restrictions au Transfert contenue dans cet article 6 ou dans tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre entre les associés, chaque Associé donne son accord à ce qu'en aucun cas un Transfert de parts sociales par un Associé soit fait:

i. au bénéfice de toute Personne qui est dépourvue du droit, capacité et pouvoir de détenir des parts sociales, selon le cas;

ii. pour autant que la Société est considéré comme un partnership pour les besoins de revenus fiscaux US, si ce Transfert a pour effet, selon l'avis de conseiller de la Société, de qualifier une partie des actifs de la Société comme des "plan assets" selon le Règlement Plan Asset (ou tout autre Loi ou règlement);

iii. si ce Transfert a raisonnablement pour conséquence que la Société cesse d'être considérée comme un partnership ou cesse de prétendre à des safe harbor résultant de sa classification en partnership pour les besoins de revenus fiscaux US;

iv. si ce Transfert requiert l'enregistrement ou autre qualification de ces parts sociales conformément aux lois sur les titres en vigueur;

v. si, selon l'avis raisonnable du Conseil de Gérance, ce Transfert requiert l'accord préalable de toute autorité de régulation et que cet accord préalable n'a pas été obtenu.

Toute tentative de Transfert de parts sociales en violation de cet article 6 ou des dispositions de tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre entre les associés, sera nul et non avenue ab initio, et la Société ne reconnaîtra pas et ne sera pas liée par toute tentative de Transfert dans le registre de parts sociales de la Société et devra (en tant que gérant commandité de TigerLuxOne Holdco S.C.A.) s'assurer que TigerLuxOne Holdco S.C.A. agisse également de la sorte.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins trois (3) jours ouvrables avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas un avis écrit sera donné au moins vingt quatre (24) heures avant la date prévue pour ladite réunion et la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Le conseil de gérance peut établir un comité d'audit et un comité de compensation, leurs compositions et leurs pouvoirs étant déterminés par le conseil de gérance, conformément aux dispositions de tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre entre les associés. Le conseil de gérance peut établir des comités initiaux ou additionnels au conseil de gérance tel qu'approuvé par le conseil de gérance, leurs compositions et leurs pouvoirs étant déterminés par le conseil de gérance, conformément aux dispositions de tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre entre les associés.

Les réunions de tout comité seront organisées de la même façon que les réunions des conseils de gérance.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

Sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Associés, les décisions ci-dessous qui doivent être adoptées au niveau de la Société requièrent l'accord écrit préalable de la majorité des Associés (autre que l'Associé Permira):

- toute transaction avec ou impliquant, d'un côté, l'Associé Permira ou un de ses Affiliés, et de l'autre la Société, TigerLuxOne Holdco S.C.A. ou unes de leur Filiales, excluant (i) l'émission de nouvelles actions de TigerLuxOne Holdco S.C.A. émises tel que prévu dans ses statuts, (ii) les transactions entre, d'un côté, TigerLuxOne Holdco S.C.A. ou une de ses Filiales, et de l'autre, toute société du portefeuille de l'Associé Permira de façon équitable et dans le cours normal des affaires ou (iii) les transferts d'actions conformément à tout Pacte d'Associés au niveau de TigerLuxOne Holdco S.C.A.; et

- tout rachat ou achat de parts sociales de la Société ou d'actions de TigerLuxOne Holdco S.C.A. ou autres titres de la Société ou TigerLuxOne Holdco S.C.A. (excluant l'achat d'actions de la Société ou de TigerLuxOne Holdco S.C.A. des employés de la Société, TigerLuxOne Holdco S.C.A. ou toute Filiale de TigerLuxOne Holdco S.C.A., de temps à autre, selon les termes d'un arrangement compensatoire entre employés); (ii) toute distribution ou dividende en relation avec les parts sociales de la Société ou d'actions de TigerLuxOne Holdco S.C.A. ou autres titres de la Société ou TigerLuxOne Holdco S.C.A. ou (iii) le paiement de tout frais à un détenteur de parts sociales de la Société ou d'actions de TigerLuxOne Holdco S.C.A. ou autres titres de la Société ou TigerLuxOne Holdco S.C.A. ou une société management affiliée à ce détenteur, autrement que toute transaction qui est effectuée sur une base pro rata entre tous les associés conformément à leur niveau de détention à chaque niveau à ce moment là; et

- tout changement fondamental concernant le business ou les activités de TigerLuxOne Holdco S.C.A. ou de ses filiales en comparaison des activités et business fait par le business TeamViewer avant la mise en place des transactions prévues dans l'Accord d'Achat.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction toutes dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'associé unique ou aux associés, le cas échéant, avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou selon les présents statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par l'associé unique ou aux associés, le cas échéant.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

G. Définitions

"Accord d'Achat" signifie le contrat de vente et d'achat conclu le 5 mai 2014, tel que définit plus en détails dans tout Pacte d'Associé;

"Affilié" signifie, relativement à une Personne, toute autre Personne Contrôlée directement ou indirectement par cette Personne, Contrôlant, directement ou indirectement, cette première Personne ou directement ou indirectement sous le Contrôle de cette première Personne.

"Jours Ouvrés" désigne un jour où les banques sont normalement ouvertes dans l'état de New York et au Luxembourg (ce qui n'inclut pas le samedi, dimanche et autres jours fériés dans ces localités).

"Contrôle" s'agissant de toute Personne (autre qu'un individu), désigne (a) la détention directe ou indirecte de plus de 50% des droits de vote dans cette Personne, (b) le droit de nommer ou démettre de leurs fonctions plus de 50% des membres du conseil d'administration ou de gérance ou tout corps équivalent concernant cette Personne, ou (c) autrement avoir le droit de gérer, ou contrôler la gérance, de façon discrétionnaire, des actifs de cette Personne, et, un general partner est considéré comme contrôlant un limited partnership et, uniquement pour les besoins de tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre entre les associés de la Société, un fond conseillé ou géré directement ou indirectement par une Personne sera aussi considéré comme étant Contrôlé par cette Personne (et "Contrôlé" et "Contrôlant" doivent être interprétés conformément).

"TigerLuxOne Holdco S.C.A." désigne une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.177.

"Groupe" désigne la Société, TigerLuxOne Holdco S.C.A., et ces Filiales directes ou Indirectes.

"Société du Groupe" désigne tout membre du Groupe.

"Associé Permira" désigne TigerLuxOne Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.107

"Cessionnaire Autorisé" a le sens prévu à l'article 6 de ces Statuts.

"Personne" désigne une personne, un partnership, une corporation, une société à responsabilité limitée, un business trust, une société par actions, un trust, une association non constituée, une joint venture ou toute autre entité ou organisation.

"Pacte d'Associés" désigne tout pacte pouvant être conclu entre les Associés de la Société de temps à autre.

"Filiale" désigne une Personne Contrôlée directement ou indirectement par une autre Personne.

"Transfert" désigne le transfert, la vente, la contribution, le gage, l'hypothèque ou toute autre disposition par une Personne d'un intérêt légal ou économique qu'elle détient dans une autre Personne, soit directement ou indirectement, incluant à travers la création d'un titre dérivé, l'octroi d'une option ou autre droit, par opération de la Loi ou toute autre disposition d'un intérêt dans toute société mère de cette Personne (mais excluant tout Transfert d'un intérêt dans un limited partnership private equity ou fond d'investissement similaire (i) dans lequel la valeur de ce fond d'investissement dans le Groupe représente moins de la moitié de la valeur de ce fond d'investissement dans toute autre Personne à ce moment ou (ii) remplit ou aurait rempli les exigences de la clause (i) à cette date."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2014. LAC/2014/33032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Référence de publication: 2014123218/722.

(140140275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Finepoint Capital Partners I s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 189.173.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS:

Finepoint Capital Partners I, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered under number 5405495 (the Subscriber),

hereby represented by Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Subscriber, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Subscriber requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Finepoint Capital Partners I s.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The corporate objects of the Company are as follows:

3.1. The acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular:

(a) acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, notes, asset-backed securities, debentures, certificates of deposit and other debt and other instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including any securitisation vehicle; and

(b) participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The acquisition of participations in loans and/or lending of funds (including the proceeds of any borrowings and/or issuances of debt securities) to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. The Company may in particular:

(a) acquire participations and otherwise invest in and provide senior secured first lien revolving and term loans, senior secured second lien term loans, secured and unsecured mezzanine securities, junior loans and notes, unitranche loans, other types of hybrid debt, bonds and other types of securities, notes and instruments;

(b) for own account, enter into, execute, deliver and perform foreign exchange currency transactions and swap, derivatives and commodity transactions to the extent that such transactions facilitate or further the performance of the Company’s corporate objects and employ techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate and other risks;

(c) give and receive guarantees and grant and receive securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company; and

(d) pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets,

provided that the Company may not carry on any activity that would fall within, and be regulated by, the Banking Act dated 5 April 1993 concerning the financial sector as amended from time to time.

3.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4. The Company may borrow in any form except by way of public offer or by way of collecting deposits or repayable funds from the public. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, all in registered form only.

3.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares (collectively the Shares, and individually a Share) with a par value of USD 1 (one United States dollar) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. The sole shareholder may contribute Capital Surplus to the Company and amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the sole shareholder to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder or the general meeting of the shareholders may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholder(s) fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, (including at least one Class A Manager in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers). Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, (provided that at least one Class A Manager has agreed on those resolutions, in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers). The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers, including one Class A Manager and one Class B Manager in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers or, as the case may be, by the joint or sole signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him/her/it at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of any shareholder's commitments in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

14.4. The annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The annual general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium and Capital Surplus) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, the Subscriber, represented as stated above, declares to subscribe for all the 20,000 (twenty thousand) shares, with a par value of USD 1 (one United States dollar) each.

The shares have all been fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of USD 20,000 (twenty thousand dollars) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Subscriber, represented as stated above, is from now on referred to below as the Sole Shareholder.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

- (a) set the number of managers of the Company at three (3);
- (b) appoint Rebecca Nordhaus, born on 17 March 1973, in New Haven, Connecticut, USA and with professional address at 500 Boylston Street, 24th Floor, Boston, Massachusetts 02116, USA, as manager of the Company for an indefinite period and designate such manager as a Class A manager;
- (c) appoint Sophie Mosnier, born on 3 May 1979, in Paris, France, and with professional address at c/o ManagementPlus (Luxembourg) S.A., 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company for an indefinite period and designate such manager as a Class B manager;
- (d) appoint Michel Vareika, born on 24 May 1960, in Etterbeek, Belgium and with professional address at 8, rue Killebiery, L-5762 Hassel, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company for an indefinite period and designate such manager as a Class B manager; and
- (e) set the registered office of the Company at 24 rue Beaumont, 2^{ème} étage, L-1219 Luxembourg.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at one thousand three hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

COMPARAIT

Finepoint Capital Partners I, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, et immatriculé sous le numéro 5405495 (le Souscripteur),

représentée par Audrey Cubizolles, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration du Souscripteur, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur requiert le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Finepoint Capital Partners I S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée de la même manière que pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1. La prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier:

(a) acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, titres adossés à des actifs, certificats de dépôt et autre dette, et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris tout véhicule de titrisation; et

(b) participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. L'acquisition de participations dans des prêts et/ou le prêt de fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations), à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également:

(a) acquérir des participations et investir dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme, dans des instruments mezzanine garantis et non-garantis, dans des prêts de type unitranche, et dans d'autres types de titres, valeurs mobilières et instruments;

(b) pour son propre compte, conclure, signer, délivrer, exécuter, des opérations de change de devises étrangères, des swap, des opérations sur des instruments dérivés et de matières premières dans la mesure où ces opérations facilitent ou améliorent la réalisation des objets sociaux de la Société et emploient des moyens et instruments destinés à la protéger contre les risques du crédit, des taux de change, le taux d'intérêt et autres risques;

(c) donner et recevoir des garanties et donner et recevoir des sûretés en faveur de tiers pour assurer ses obligations ou les obligations de ses succursales, filiales, ou toute autre société;

(d) nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs; et

pour autant que la Société n'accomplisse aucune activité qui tomberait dans le champ d'application, et serait réglementée par, la Loi Bancaire du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'amendée de temps en temps.

3.3. La Société peut encore investir dans des l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. La Société peut emprunter sous toutes les formes exceptés par voie d'offre publique ou en recevant du public des dépôts ou autres fonds remboursables. Elle peut émettre par voie de placements privés uniquement, des créances, dettes, obligations et toute autre forme de dette et/ou capital, toutes sous forme nominative uniquement.

3.5. La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace.

3.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à la propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats Unis d'Amérique), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats Unis d'Amérique) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, adoptée de la même manière que pour une modification des Statuts.

5.3. L'associé unique peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par les associés de la Société, sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés ou, s'il n'y a pas plus d'un associé, aux tiers.

Si la Société a plus d'un associé, le transfert des Parts Sociales à des non-associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.5. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s). L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de Catégories B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à (aux) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, qu'ils soient associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée (comprenant au moins un Gérant de Classe A, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants). Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition qu'au moins un Gérant de Classe A ait donné son accord sur ces résolutions, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants, comprenant un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants ou, le cas échéant, par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées sous forme de procès-verbal ou établies sous forme de résolutions écrites.

12.2. Si la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par voie circulaire. Les associés seront consultés par écrit, conformément à l'article 13.2 de ces Statuts et émettront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies de ce document.

12.3. Dans tous les autres cas, les résolutions des associés seront adoptées à l'occasion d'assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote au prorata de sa participation. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le conseil de gérance ou, à défaut, le (les) réviseur(s) agréé(s), doivent convoquer ou consulter les associés suite à une demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée générale des associés sera donnée à tous les associés au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de l'assemblée, sauf dans les cas d'urgence dont la nature et les circonstances devront avoir été établies dans la convocation à l'assemblée.

13.3. Les assemblées générales des associés seront tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute assemblée générale des associés.

13.6. Les décisions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale ou lors de la première consultation écrite, les associés seront convoqués une deuxième fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes émis, sans égard à la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

14.4. L'assemblée générale annuelle se tiendra aux lieu et place spécifiés dans la convocation. Le bilan et le compte de pertes et profits seront approuvés par voie circulaire ou lors d'une assemblée générale des associés dans les six (6) mois de la clôture de l'année financière.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale annuelle des associés déterminera l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle pourra allouer ce solde au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date de l'arrêté des comptes;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés au prorata des Parts Sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des 20.000 (vingt mille) parts sociales, d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats Unis d'Amérique) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats Unis d'Amérique) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, est ci-dessous référencé comme l'Associé Unique.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

- (a) fixer le nombre de gérants de la Société à trois (3);
- (b) nommer Rebecca Nordhaus, née le 17 Mars 1973, à New Haven, Connecticut, USA, et résidant professionnellement à 500 Boylston Street, 24th Floor, Boston, Massachusetts 02116, USA, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée et le désigner comme Gérant de Catégorie A;
- (c) nommer Sophie Mosnier, née le 3 mai 1979, à Paris, France, résidant professionnellement à c/o ManagementPlus (Luxembourg) S.A., 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée et la désigner comme Gérant de Catégorie B;
- (d) nommer Michel Vareika, né le 24 mai 1960 à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement 8, rue Killebiërg, L-5762 Hassel, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée et le désigner comme Gérant de Catégorie B; et
- (e) fixer le siège social de la Société au 24 rue Beaumont, 2^{ème} étage, L-1219 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à mille trois cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cubizolles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 31 juillet 2014. Relation EAC/2014/10613. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014122728/504.

(140141338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Schoop Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 189.204.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of July,
Before Maître Camille Mines, notary residing in Capellen,

There appeared:

GMPS GROUP HOLDING S.A. with registered office in L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves, represented by its Sole Director Mrs Angela NICKEL, born 14.07.1967 in Dresden, Deutschland, residing at Speicherstrasse 38 in D-60327 Frankfurt,

here represented by M. Charles KIEFFER by virtue of a power of attorney.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting through its mandatory, has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. Name. There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of SCHOOP GLOBAL S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the taking of participations in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, by purchase, sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind as well as the administration, development and management of its portfolio. The Company may lend or borrow with or without collateral, provided that any monies so borrowed may only be used for the purpose of the Company or companies which are shareholders or subsidiaries of or which are associated with or affiliated to the Company. In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and, in such context, it may give or receive guarantees, issue all types of securities and financial instruments and enter into any type of hedging, trading or derivative transactions.

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31.000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised therefore by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a shareholder of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director, or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 12. Delegation of Powers. The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the board of directors is subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of Interest. In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors. Shareholders representing one fifth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the board of directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the fourth Thursday in the month of March at 10.00 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 15. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised by one or several auditors. The auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the Company. In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 21. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitory provisions

1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2014.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2015.

Subscription

The shares in the company are subscribed as follows:

GMPS GROUP HOLDING SA	31.000
TOTAL:	31.000

All these shares have been entirely paid-up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.500.-.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, have been fully observed.

General Meeting of Shareholders

The above named persons representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened have immediately proceeded to a general meeting of shareholders.

Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to set the number of director at 1 and to appoint the following person as members of the board of directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2014:

Mrs Angela NICKEL, born 14.07.1967 in Dresden, Deutschland, residing at Speicherstrasse 38 in D-60327 Frankfurt.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint Audit Central s.à r.l. with registered office in L-8061 Bertrange, 2, Cité JFL Alexandre de Colnet, RCSL B 145074 as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2014.

Third resolution

In compliance with Article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, the general meeting authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company as well as the representation of the Company with respect to such management to one of its members.

Fourth resolution

The general meeting resolves to fix the address of the Company at L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation or the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in the office of the undersigned notary, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, Grand-Duché du Luxembourg.

a comparu:

la société anonyme GMPS GROUP HOLDING S.A. avec siège à L-2366 Senningerberg, 6E, route de Trèves, représentée par son administrateur unique Madame Angela NICKEL, née à Dresde, Allemagne, le 14 juillet 1967, demeurant à D-60327 Francfort, 38, Speicherstrasse,

représentée par Monsieur Charles KIEFFER en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer au nom et pour le compte de sa mandante.

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SCHOOP GLOBAL S.A. (la Société).

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'achat, la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la Société ou de ses actionnaires, filiales, sociétés associées ou affiliées. De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières pouvant être utiles à l'accomplissement et le développement de son objet, et dans ce contexte donner ou recevoir des garanties, émettre tout type d'actions et d'instruments financiers et entrer dans toute sorte de transactions commerciales, de «hedging» et de dérivées.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à toute autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration. Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'admini-

nistration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute (s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois de mars à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la société. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est(sont) désigné(s) et révoqué(s) par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leur fonction ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

3) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

132286

Souscription

Les actions sont souscrites comme suit:

GMPS GROUP HOLDING SA	31.000
TOTAL:	31.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500,-

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes par l'organe de son mandataire préqualifié:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre d'administrateurs à 1 personne et de nommer la personne suivante au conseil d'administration pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2014:

Madame Angela NICKEL, née à Dresde, Allemagne, le 14 juillet 1967, demeurant à D-60327 Francfort, 38, Speichers-trasse.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Audit Central s.à r.l. avec siège à L-8061 Bertrange, 2, Cité JFL Alexandre de Colnet, RCSL B 145074 comme commissaire de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2014.

Troisième résolution

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec cette gestion à l'un de ses membres.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la Société à L-2366 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KIEFFER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 28 juillet 2014. Relation: CAP/2014/2908. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014125116/467.

(140142028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Chelius DomusEquus .S.C., Société Civile.

Siège social: L-5324 Contern, Ferme Kaxkert.

R.C.S. Luxembourg E 5.409.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le 30 juin.

Ont comparu:

- 1) DomusEquus S.à r.l., ayant son siège social à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme RCS Luxembourg B 167831
- 2) Monsieur Gaston Chelius, diplômé de la chambre d'agriculture, demeurant à L-9147 Erpeldange, rue du cimetière Bâtiment 2A.

lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile agricole qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants prénommés et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associés par la suite, une société civile qui sera régie par les lois y relatives, notamment par les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'élevage de chevaux ainsi que leur entraînement avec la possibilité d'une vente ultérieure des chevaux qui lui appartiennent. En relation avec son activité d'élevage de chevaux, la société pourra notamment procéder à l'achat de chevaux. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le siège social de la société est établi dans la commune de Contern; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

Art. 4. La société prend la dénomination de Chelius DomusEquus S.C.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée, prenant cours à la date de ce jour.

Chaque associé pourra dénoncer sa participation moyennant préavis d'une année à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

La société n'est pas dissoute par le retrait, le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de dix mille euros (10.000,- €) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

DomusEquus S.à r.l., prénommé, 990 parts sociales de classe A	990
Monsieur Gaston Chelius, prénommé, les parts sociales de classe B	<u>10</u>
Total: mille parts sociales	1.000

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital social est entièrement libéré en espèces et se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 7. La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ainsi que des actes de cessions de parts régulièrement consentis, sans qu'il ait lieu à délivrance d'aucun titre aux associés.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social. Néanmoins, les bénéfices de la société, y compris les bénéfices alloués aux réserves de la société, sont répartis comme suit:

- Les parts sociales classe A donnent droit à 50 pour cent du bénéfice. Les parts sociales classe B donnent droit à 50 pour cent du bénéfice.

Art. 8. Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des trois quarts (3/4) des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession des parts sociales doit être notifiée à la société ou acceptée par la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Tout projet de cession doit être notifié au préalable par lettre recommandée moyennant un délai d'un mois, aux autres associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord des associés représentant l'entièreté du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant l'entière du capital social. Toutefois, aucun agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort à des descendants en ligne directe ou au conjoint survivant.

Dans tous les cas où la cession n'est pas libre, les associés restants auront un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours de la notification du projet de cession ou de l'événement donnant lieu à la transmission des parts.

En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 10. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul titulaire par part.

Les copropriétaires indivis, ainsi que les nu-proprétaires et usufruitiers de parts sociales, sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux.

Faute d'accord sur ce point, l'exercice des droits attachés à ces parts pourra être suspendu.

Art. 11. La société sera gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut valablement se faire représenter par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur convocation du gérant. Cette convocation contiendra l'ordre du jour.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet la modification des statuts de la société ne peuvent être prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

Toute modification du droit des parts de classe B à 50 pour cent du bénéfice ne peut être prise qu'à la majorité des trois quarts (3/4), à la fois des parts de classe A et des parts de classe B.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sociaux seront arrêtés et le ou les gérants dresseront un inventaire des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants susnommés ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-5324 Contern, Ferme Kackert;
- 2) Sont nommés gérants de la société Monsieur Gaston Chelius, prénommé;
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature Individuelle du gérant.
- 4) Le mandat ci-dessus conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

DomusEquus S.à r.l.

Représenté par Gaston Chelius

Gérant

Référence de publication: 2014122257/102.

(140140688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.